

A Saint-Lazare du bourg de l'Isle.

« C'est une chapelle où il n'y a ny fonts baptismaux ny S^{tes} Huiles; le S^t Sacrement n'y repose pas non plus. Le cimetière de la paroisse de S^t Rambert est autour et est declos.

« La chapelle est en deu estat. Il y a seulement une ancienne statue de bois sans teste, que nous avons ordonné qu'on ostât.

« De l'autre costé de la Saône, est une chapelle depuis peu construite à Caluire et dotée par M^{me} de Tavanès, comtesse des Barreaux, de cent livres de revenu annuel, imposées sur son domaine de Romanèche, à la charge d'une messe basse tous les dimanches de l'année, dont est prébendier ledit curé de Saint-Rambert. Le S^t Sacrement repose en cette chapelle, dans un tabernacle de bois et un ciboire d'argent.

« Nous avons ordonné aux habitans de S^t Rambert et dudit S^t Lazare de faire clore les ouvertures et passages du cimetière.

« Et touchant ladite chapelle de Caluire, ordonnons que le curé chappelain remettra dans le moys en notre secretariat, estat du contrat de fondation, pour y avoir recours à perpétuité. »

L'ancienne église de « Saint-Rambert du bourg de l'Isle » a été démolie en 1840, et il n'en reste plus aujourd'hui qu'un portail placé sur le côté gauche de la nouvelle église. Quant à la chapelle Saint-Lazare, on croit qu'elle se trouvait sur l'emplacement d'un terrain occupé actuelle-